

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 MAI 2025

Date de convocation : 2 mai 2025

Date d'affichage : 2 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six mai à 20 heures 45,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Virginie TARDY - Carole MOTTUEL - Frédéric BERNE

Procurations : Frédéric BERNE à Pierre COLOMB, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Anne-Lise CALABRIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 Avril 2025
- Régie de Chaleur : Travaux – Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau pour la mairie et la salle de la cour
- Régie de Chaleur : Demande de subvention auprès du SDED pour la mise en place d'une pompe à chaleur
- Conclusion d'une promesse de bail emphytéotique avec Electricité d'Azur dans le cadre d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur le domaine privé communal
- Conclusion d'une convention unique avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) pour bénéficier des missions du CDG à partir du 1^{er} juillet 2025
- Conclusion d'un avenant à la convention de mandat avec Valence Romans Agglo dans le cadre de la signature de la convention pour la lutte contre les déchets abandonnés avec Citéo (nouvelles communes partenaires)
- Achat tracteur – équipement complémentaire
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Dotation cantonale) pour la rénovation du petit patrimoine local (fontaine, parvis de l'église)
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Dotation cantonale) pour les travaux de remise en l'état de la façade de la mairie et du mur d'enceinte
- Demande de subvention en nature auprès du Conseil Régional – Obtenir un barnum au profit des associations de ma commune
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les documents budgétaires (CFU et budget de la régie de chaleur, CFU et budget de la commune, taux des impôts) ont été validés et notifiés à la Trésorerie et à la Préfecture
- L'achat du tracteur a été validé auprès de l'entreprise Saurel de St Donat. Un équipement complémentaire a été rajouté, cela fera l'objet d'une nouvelle délibération
- La réalisation des travaux sylvicoles et les demandes de subvention ont été validées et transmis à l'ONF
- Les devis pour les travaux sur la fontaine, le parvis de l'église, le mur d'enceinte de la cour et la façade de la mairie ont été signés et remis à l'entreprise Uzel la semaine précédente. Au préalable, les demandes de subvention au Conseil Départemental (direction de la culture et du patrimoine) et à l'Agglo ont été déposées.
- Le prélèvement automatique a été mis en place à partir de ce mois de mai pour le locataire qui en a fait la demande. Un locataire de la Cure serait aussi intéressé ; la validation du dossier (conclusion d'un mandat Sepa) est en cours.

Approuvé à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – MISE EN PLACE D'UNE POMPE A CHALEUR AIR/EAU POUR LA MAIRIE ET LA SALLE DE LA COUR

Un premier devis avait été établi auprès d'un plombier-chauffagiste pour la mise en place d'une clim dans la Salle de la Cour de la Mairie.

Toutefois, après réflexion, au regard de l'excédent du budget Régie de chaleur, un aménagement plus important a été envisagé. Des travaux pourraient être engagés pour climatiser la Salle de la Cour de la Mairie mais aussi la Mairie elle-même tout en améliorant le confort d'hiver en complétant le réseau de chauffage existant. L'entreprise locale Smart Power Energy a été sollicitée et propose la mise en place d'une pompe à chaleur avec des ventilo-convecteurs pour 13 746,75 € HT.

Un rendez-vous a été organisé en mairie avec le technicien du SDED dans le cadre de la mission de conseil en rénovation énergétique du SDED. A l'issue, le SDED a confirmé pouvoir subventionner ce type de projet à hauteur de 50 % du montant HT.

Par conséquent, il est proposé, en conseil municipal, de valider le devis reçu et de lancer les travaux pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau pour un montant de 13 746,75 € HT. Avec la mise en place du PCS, afin de proposer une salle climatisée pour l'accueil du public en cas de vigilance canicule, ce type de projet semble aujourd'hui indispensable.

Voté à l'unanimité (9 voix pour et moins 1 membre, Sébastien CARMET ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt)

REGIE DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POMPE A CHALEUR

Dans le cadre de ces travaux de chauffage/clim évoqué précédemment, une subvention de 50 % du SDED pourrait être possible. Par conséquent, le conseil municipal sollicite cette subvention.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC ELECTRICITE D'AZUR DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Pour rappel, le conseil municipal s'était prononcé favorablement au lancement du projet de panneaux photovoltaïques au sol avec Electricité d'Azur lors d'un conseil municipal précédent.

Après lecture de la promesse de bail emphytéotique établie par Electricité d'Azur lors du conseil municipal du 8 avril, plusieurs questions se posaient encore.

Une visio conférence a été organisée avec les représentants d'Electricité d'Azur le 22 avril dernier. Plusieurs points ont pu être abordés avec eux. A cette occasion, il a notamment été confirmé :

- Le montant du loyer annuel
- Sa base : le loyer est bien établi en fonction de la puissance installée, peu importe la puissance finalement produite.

La dernière incertitude reste l'accès à la lagune et au site. Une rencontre est prévue avec les services de l'Agglo, qui exploite l'installation d'assainissement, le mercredi 7 mai après-midi.

Le Conseil Municipal décide de conclure une promesse de bail emphytéotique avec Electricité d'Azur sous réserve que l'accès au site puisse être assuré (chemin d'accès à la lagune) et d'autoriser Electricité d'Azur à réaliser toutes les études et démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet de centrale photovoltaïque

Voté à l'unanimité

ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CDG26

Le Centre de gestion de la Drôme propose plusieurs services (payants) aux collectivités comme la gestion des dossiers de retraite, les visites médicales, la sécurité au travail, l'archivage etc... Jusqu'à présent, tous ces services faisaient l'objet, pour chacun, d'un conventionnement entre le CDG et la commune, avec des dates de fin de convention différentes.

Or, à compter du 1er juillet 2025, pour plus de facilité, le CDG propose de conclure une seule convention, qui réunit toutes les missions que le CDG26 peut fournir aux communes. Il s'agit d'une convention cadre, valable jusqu'au 31 décembre 2026, dans laquelle les différentes

missions du CDG26 sont déclinées. Ensuite, lorsque la collectivité sollicitera le CDG pour une mission (exemple : la gestion d'un dossier retraite), le CDG26 facturera la prestation. Le CDG précise bien que le fait de signer la convention n'engage pas la commune financièrement. Il s'agit d'une simple démarche de simplification administrative ; la commune ne sera facturée qu'après utilisation ou adhésion à la mission, sur la base d'une proposition d'intervention envoyée au préalable, avec l'accord de la collectivité.

Pour résumé, il s'agit de conclure une seule convention avec le Centre de gestion (alors qu'auparavant il y en avait plusieurs, pour chaque mission assurée pour la commune) et de ne payer que pour les missions demandées par la commune.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC VALENCE ROMANS AGGLO DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES AVEC CITEO

Pour rappel, la commune de St Michel sur Savasse a adhéré, en 2024, à un partenariat entre Valence Romans Agglo et l'éco label Citéo concernant la gestion des déchets sauvages. C'est en lien avec cette collaboration que la commune va percevoir une subvention de 1 500 € cette année pour « compenser » la gestion et le traitement par le personnel communal des déchets sauvages, déposés dans la nature ou à côté des containers, alors que la compétence « gestion des déchets » est une compétence de l'Agglo.

Or, huit communes supplémentaires veulent rejoindre ce partenariat. En effet, il s'agissait d'une adhésion volontaire (toutes les communes de l'Agglo ne sont pas automatiquement intégrées). La convention initiale a été signée par 43 communes ; depuis la signature de cette dernière, huit communes ont émis le souhait de rejoindre le groupement (Beauregard-Baret, Le Chalon, Crépol, Eymeux, Geysans, Peyrus, Rochefort-Samson et Triors). Comme prévu à l'article 7 de la convention de mandat, la modification du périmètre doit donner lieu à la signature d'un avenant n° 1 qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les différentes parties.

Voté à l'unanimité

Il est remarqué qu'il y a encore régulièrement des cartons à côté des containers sur les différents points d'apport volontaires de la commune mais semble-t-il, moins qu'avant. L'agent technique passe régulièrement faire le tour.

Arrivée de Séverine CAPOGNA

ACHAT D'UN TRACTEUR – EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE / MODIFICATION DU PRIX D'ACHAT

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'acheter un tracteur auprès de l'entreprise Saurel à St Donat. Au moment de valider la commande, il a été proposé de prévoir un

équipement additionnel (un grappin sur le godet), pour un coût supplémentaire de 1 800 € TTC.

Il est décidé de valider cette modification et de prévoir ainsi l'achat d'un tracteur et de ses équipements pour la somme de 31 800 € TTC. Les crédits suffisants sont prévus au budget (les travaux sylvicoles étant moins onéreux que prévus).

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (DOTATION CANTONALE) POUR LA RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE LOCAL (FONTAINE, PARVIS DE L'EGLISE)

Le 24 avril 2025, Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER, conseillers départementaux, ont conviés les élus du canton à une réunion pour arbitrer la répartition de l'enveloppe de subvention du Département.

Des projets ont été supprimés par les communes, d'autres décalés. Pour conclure :

- 403 000 € de subvention étaient demandés ; finalement, 280 000 € de subvention ont été octroyés après échanges entre les élus du canton.
- La subvention demandée pour les travaux de la Rue du Chalon (39 663 €) va être octroyée
- La subvention demandée pour les travaux de toiture effectués en début d'année (local derrière la mairie et bascule) va être octroyée également (3 482 €)
- Les communes peuvent déjà déposer des dossiers pour l'année prochaine.

Par conséquent, au cas où les travaux de rénovation de la façade de la mairie ou du parvis de l'église et de la fontaine ne soient pas éligibles à une subvention de la Direction Culture et Patrimoine du Conseil départemental, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation cantonale.

Le projet de rénovation du petit patrimoine urbain (parvis de l'église et fontaine), dont le coût prévisionnel s'élève au total à 11 627,12 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 50 % (5 813,56 €) au titre de la « dotation cantonale » en cas de non prise en charge par le Fonds Culture et Patrimoine,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de rénovation de notre petit patrimoine urbain (parvis de l'église et fontaine).

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (DOTATION CANTONALE) POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DE LA MAIRIE ET DU MUR D'ENCEINTE DE LA COUR

Le projet de rénovation de la façade de la mairie et du mur d'enceinte de la cour, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 19 557,14 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 50 % (9 778,57 €) au titre de la « dotation cantonale » en cas de non prise en charge par le Fonds Culture et Patrimoine,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet de rénovation de la façade de la mairie et du mur d'enceinte de la cour.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION EN NATURE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL – OBTENIR UN BARNUM AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE MA COMMUNE

Dans sa dernière newsletter, l'association des Maires de la Drôme présente un dispositif mis en place par la Région. Les communes de moins de 2000 habitants peuvent demander au Conseil Régional la fourniture, à titre gratuit, d'un barnum de 3 m x 3 m, pour le mettre à disposition des associations locales.

Pour cela, si la commune est intéressée, il faut prendre une délibération pour solliciter cette subvention en nature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par conséquent, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Régional afin de se voir céder gratuitement un barnum de 3m x 3m pour le mettre à disposition des associations locales.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début avril :

- Dépôts :
 - Néant
- Décisions :
 - Accord pour des panneaux photovoltaïques 370 Chemin de la Sainte
 - Accord pour des changements d'ouvertures 250 Chemin de Fons Chourrée

Saisonniers été 2025

L'offre d'emploi pour travailler cet été au service technique a été publiée début mai. A ce jour, deux candidatures ont été reçues :

- Une jeune fille de 16 ans
- Une jeune fille qui a déjà travaillé pour la commune l'été précédent

Il est décidé de laisser l'annonce durant le mois de mai et de délibérer définitivement début juin, lors du prochain conseil municipal.

Compte rendu du G11 du 26 avril 2025

Le dernier G11, le 26 avril, était organisé à l'Espace du Bagnol, conjointement par les communes de Saint Michel et de Montmiral.

Toutes les communes étaient représentées. Il a notamment été abordé les points suivants :

- Présentation de l'association Parenthèse par Solen Bourgeat : cette association d'insertion propose des travaux en peinture principalement.

- Pratiques sécuritaires sur l'organisation d'évènements : la sécurité est financée majoritairement par les associations (vigiles, maitres-chiens). Toutefois, les pratiques sont très différentes selon les communes en ce qui concerne la fermeture des routes d'accès. Cela se fait majoritairement à l'aide de véhicules (alors que c'est interdit ?) ou avec des blocs bétons (Montmiral, St Michel) ou des barrières anti intrusion (empruntées à Romans pour St Paul).
- Formations communes : un tableau pour recenser les besoins est en cours de circulation. Pour info, Groupama finance des formations.
- Un focus a été fait sur les nouvelles règles de scrutin pour les communes de - 1000 habitants :
 - Scrutin de liste à 2 tours avec dépôt de listes complètes (exception : une liste est réputée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif, soit 13 candidats au lieu de 15 par exemple à St Michel)
 - Les listes doivent être composées de façon paritaire : "*la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe*"
 - Un bulletin de vote sur lequel un nom est rayé ou rajouté sera automatiquement considéré comme nul.
- Les modalités de fonctionnement du nettoyage des salles des fêtes : mise en place d'une caution pour certaines communes (par exemple : St Bardoux : 180€, Geyssans : 200€). De plus, la finition est à la charge des communes avec autolaveuse, utilisée par les employés municipaux, pour la plupart des communes.
- Gestion électricité et chauffage dans les églises : toutes les pratiques sont appliquées, pas de règles précises, au bon vouloir des communes et des paroisses.
- Gestion des copieurs : un tableau comparatif est en cours de réalisation car les tarifs sont très différents d'une commune à l'autre. Les 3 prestataires principaux sont Cap Bureautique, Leclere Bureautique et Infinity.
- Les élus de Génissieux ont présenté le nouveau plan de circulation mis en place pour améliorer la sécurité des habitants du centre-bourg. Il s'agit d'une phase de test à partir de juin, pour le 2eme semestre 2025 ; la validation et la mise en place définitive après recueil des remarques aura lieu début 2026. Les objectifs sont de contraindre les voitures à éviter le centre du village avec un sens unique / favoriser l'utilisation de la déviation poids-lourds existante / valoriser la pratique du vélo.



RÉDUIRE LE TRANSIT RUE PÉNELON ET RUE CHARLES MESSANCE :
L'accès qui lie la départementale à la rue Charles Messance sera donc fermé aux voitures. Cela permettra d'alléger la circulation montante rue Pénelon et rue Charles Messance.



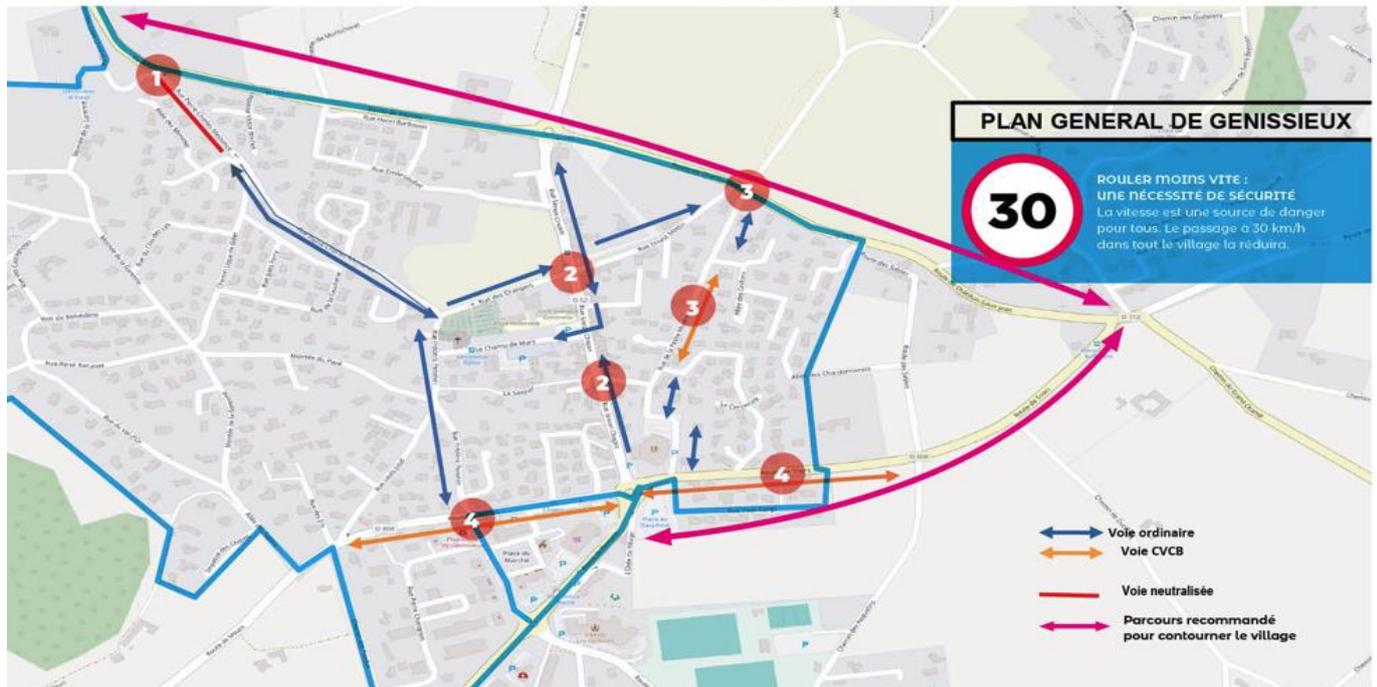
POUR LA SECURITE: REDUIRE LA CIRCULATION RUE SIMON CHOPIN
Aux heures de pointe la rue Simon Chopin est empruntée par beaucoup comme simple transit (souvent nord/sud). Ces personnes seront incitées par plusieurs dispositifs, dont une partie en sens unique, à utiliser le contournement via le carrefour Est (D112/D608)



NE PAS AUGMENTER LE TRAFIC SUR LA PETITE MUSEENNE
Pour éviter un report du trafic dans la rue de la Petite Museenne, celle-ci ne sera plus empruntable depuis la D112, mais deviendra accessible depuis la rue Ernest Mottin. Une mesure des débits de transit sera effectuée par radars pédagogique avant et après les modifications de la circulation.



LAISSER SA PLACE AUX VÉLOS
L'agglomération Valence-Romans développe les voies cyclables dans le cadre du projet Cyléo. Il est ainsi prévu que Genissieux soit reliée à Saint-Paul-lès-Romans. En prévision, plusieurs rues seront aménagées en voies partagées, dites "CVCB", ou cheminement à voie centrale banalisée.



Dates

- Manifestations :
 - Journée pétanque le Jeudi 8 mai à partir de 10h Place Val'Fontaine, organisée par le Comité des Fêtes
 - La Montmich – Rando pédestre et VTT de l'Amicale Laïque le Dimanche 18 mai à Montmiral
- Rendez-vous avec l'Agglo sur l'accès à la Lagune le mercredi 7 mai à 14h
- Transmission de la Flamme de la Nation le mercredi 7 mai après-midi à la Préfecture à Valence
- Fête de l'épouvantail de Crépol le dimanche 11 mai à 11h30
- Rendez-vous pour l'implantation d'un nichoir pour la chouette effraie le lundi 12 mai à 9h en mairie
- Webinaire sur le programme National Ponts organisé par le Cerema le mercredi 14 mai à 15h
- Inauguration de la Place de la liberté le Samedi 17 mai à 19h à Valence

- Formation organisée par Valence Romans Agglo sur l'intelligence artificielle générative le 19 mai à 19h et le 20 mai à 19h à Valence : Pierre COLOMB et Jérôme MALORON s'inscrivent pour le mardi 20 mai.
- Réunion de la CLECT de Valence Romans Agglo le mercredi 4 juin à 18h à Chatuzange Le Goubet
- Conférence sur la lutte contre les atteintes à l'environnement organisée par le Procureur le jeudi 3 juillet à 14h30 au Palais de justice de Grenoble
- Prochain conseil municipal : mardi 3 juin 2025

Divers

- La réalisation d'un PCS intercommunal à l'échelle de Valence Romans Agglo est en cours. L'idée est que certains équipements communaux (locaux, matériels) pourront être mutualisés en cas de crise majeure.
- La période des inscriptions scolaires a débuté. Une demande de dérogation pour la commune de Mours a été exceptionnellement accordée après échange avec le Maire de Mours, M. MOMBARD.
- Les barrages à castor ont été mis en place sur la Savasse dans la forêt du Thivollet. Toutefois, ces barrages ont notamment créé un point d'eau sur un chemin de randonnée, le rendant impraticable. Une visio-conférence pour en discuter a été organisée ce jour avec le service en charge de cette problématique à l'Agglo et la mairie de Montmiral. La remise en état doit avoir lieu prochainement, avant la tenue de la randonnée de l'Amicale.
- Plusieurs problématiques ont été reçues en mairie ces derniers jours : conflit de voisinage à propos d'un réseau d'eau pluviale et de la végétation en limite de propriété, stockage de matériel agricole dangereux Chemin de la Vieille Eglise et travaux de busage d'un fossé à prévoir Chemin de la Vieille Eglise.

Tour des commissions

- Commission cadre de vie :
 - Les membres de la commission sont dans l'attente du devis pour les prises sur les poteaux de SBTP afin de valider l'achat de nouvelles guirlandes.
 - Les travaux sur la fontaine Place Val Fontaine devraient débuter début juin pour être terminés avant la vogue. La pose de la statue est normalement prévue dans la prestation. Pas d'information en revanche sur une date d'intervention pour le parvis de l'église et la façade de la mairie.
- SIVU :
 - La réunion avec les associations pour prévoir le planning de location du Bagnol pour l'année 2026 a eu lieu le 28 avril dernier. Il a également été question de l'organisation du marché de Noël qui se tiendra le dimanche 14 décembre à l'Espace du Bagnol.
 - Lors de la dernière réunion du SIVU, il a été décidé d'acheter cinq nouvelles tables et d'inscrire dans le règlement intérieur : « *Le preneur doit assurer la sécurité des biens et des personnes le temps de la réservation de l'Espace du Bagnol.* »

- SIVOS :
 - Un agent est, à partir du 12 mai, en temps partiel thérapeutique (quotité de travail de 60 %) : il faut donc prévoir une nouvelle organisation. Les remplacements sont assurés en interne jusqu'à la fin de l'année scolaire ; toutefois, pour la rentrée 2025, un recrutement ou une redéfinition des postes est à prévoir.

- Bulletin : La prochaine réunion pour la préparation du bulletin de juin 2025 est prévue le lundi 19 mai à 19h en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Anne-Lise CALABRIN